

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, convoquée par lettre et tenue le 19 octobre 2020 à 19 h à huis clos par voie de visioconférence, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire, laquelle est enregistrée et disponible pour visionnement sur le site Internet de la municipalité.

Étaient présents : Diane Tremblay
Emmanuel Deschênes
Johnny Gauthier
Jimmy Perron
Sylvie Bolduc
Était absent : Mario Desmeules

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION POUR TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
3. ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020-2030 (MADA) – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

192-10-20 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

193-10-20 Résolution pour tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**194-10-20 Adoption du plan d'action municipal 2020-2030 (MADA)
– engagement de la municipalité**

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Charlevoix font face à une courbe démographique vieillissante, rendant nécessaire l'adaptation de leurs politiques, services et structures afin d'aider les aînés à vieillir tout en restant actifs;

ATTENDU QU'une MADA est une municipalité ou une MRC qui met un frein à l'âgisme; sait adapter ses politiques, ses services et ses structures; agit de façon globale et intégrée; favorise la participation des aînés; s'appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté;

ATTENDU QUE notre municipalité a reconnu en 2019 l'importance de mettre à jour son plan d'action MADA, dans une vision intégrée (0-100 ans) et qu'elle s'est engagée à :

- Former un petit comité, composé du répondant municipal pour le dossier MADA, du conseiller municipal responsable du dossier MADA, d'un membre du comité FADOQ de la municipalité et/ou d'un organisme pour les aînés (3 ou 4 personnes);
- Avec ce comité, élaborer le plan d'action municipal 2020-2030, dans un esprit de continuité avec le bilan du dernier plan;
- Tenir compte de la consultation des aînés qui a permis de bonifier ce nouveau plan d'action.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal des Éboulements adopte son plan d'action MADA, qui sera valide pour 10 ans, c'est-à-dire pour la période se situant entre 2020 et 2030. Ce plan MADA sera intégré au plan intégré 0-100 ans, développé avec le soutien de Développement social intégré Charlevoix.

QUE la municipalité s'engage à identifier un conseiller répondant pour le comité MADA de la MRC de Charlevoix, qui sera en charge du suivi de la mise en œuvre des plans d'action et de la politique MADA de la MRC pour la période se situant entre 2020-2030. Le nom de cette personne répondante est : Mario Desmeules.

195-10-20 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière